

Je du «Loup»

servitude perpétuelle de non bâtir sur la parcelle vendue eu égard à l'égout «La Tamise» qui la traverse dans sa longueur.» Il n'est pas fait état de passage piétonnier. Il faut savoir que le Code rural n'existe pas encore: il entrera en vigueur l'année suivante.

Le 18 juillet 1924, la servitude est réinscrite au Registre foncier. De servitude foncière, elle devient servitude personnelle en faveur de la Commune de Morges.

Le 23 décembre 1946, une convention sous seing privé est passée entre la Commune et les propriétaires. Inscrite au Registre foncier le 30 décembre, elle stipule que la servitude sera intitulée désormais «Interdiction de bâtir et droit de passage à pied». Les parties contractantes sont la Commune, la Société immobilière des Jardins du Bourg SA et Max-Werner Ammann, propriétaires concernés.

Sur cette base, Robert-A. Loup considère que le passage doit être maintenu. Un bémol cependant qu'il appartiendra au président du Tribunal d'apprécier: il n'est pas stipulé que le «passage à pied» est public. «Mais c'est en tout cas un droit coutumier!» objecte Robert-A. Loup. **G.H**



de l'actuel passage du Loup.

Les génies de l'énergie



Les sept meilleurs élèves de l'établissement scolaire Morges HautePierre ont pu disputer la finale à Lausanne. **Bioley**

Région

Afin de sensibiliser et de responsabiliser les enfants au développement durable, la Romande Energie a organisé pour sa troisième édition, «Le Challenge des Explorateurs de l'Energie».

Au départ, ils étaient 1600 du canton de Vaud. Pendant trois mois, ils se sont préparés sans relâche à ce grand concours intercollégial. Grâce aux enseignants, les élèves de 5e et de 6e ont pu comprendre l'importance de l'énergie dans la vie de tous les jours.

À l'issue des phases éliminatoires, 280 élèves se sont vus disputer la finale du 30 novembre au Pathé Flon de Lausanne. Parmi les 13 établissements inscrits, Morges et Apples se sont bien défendus face aux impitoyables élèves de la classe 6/BER du collège de Begnins, qui ont quasiment effectué un sans-faute, avec 23 réponses correctes sur 25.

Ambiance quiz télévisé

Les canapés rouges de la salle 3 du cinéma étaient occupés par la crème des explorateurs. Quatre rangées de finalistes accrochés à

leur boîtier de vote se concentraient et se concentraient lors des questions. Trente secondes de réflexion suivaient l'énoncé, puis un fond musical angoissant rappelait aux enfants tout l'enjeu du challenge. La mayonnaise a pris rapidement et les têtes blondes se voyaient déjà face à Jean-Pierre Pernault ou Julien Lepers, sauf qu'à la clé il y avait des entrées de cinéma au lieu d'un livre Larousse, et une visite guidée de l'EPFL en guise de millions.

«En 2050, nous serons 9 milliards selon les prévisions, quels en seront les conséquences?» «Existe-t-il des voitures qui fonctionnent à l'hydrogène?». Les 25 questions se sont enchaînées à un rythme fou ne laissant aucun répit aux petits génies de l'énergie. Malgré un retour en force sur les questions 13,14 et 15, les Morgiens n'ont pas réussi à se classer en tête de liste. «On n'était pas assez rapide. Le temps qu'on se décidait à répondre c'était déjà trop tard», explique avec le sourire un des finalistes. Selon Pierre Voelke, professeur de la classe de Morges HautePierre, «l'important c'est de participer!»

SONIA MAZZA

Mobilis va simpl

Morges

Trois ans après son introduction, la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis connaît sa première extension. Une opération qui est particulièrement bénéfique pour toute la région. En effet, les voyageurs du cœur de La Côte, Morges et environs, la région de Cossonay et celle de La Broye sont concernés par cette réjouissante évolution. Cinq entreprises partenaires offriront un titre unique de transports, que ce soit en train, métro, bus et même funiculaire (celui de Cossonay).

Il a le ticket, il a le paquet!

Concrètement, dès dimanche 9 décembre, jour du changement d'horaire, que l'on soit à Rolle, Bière, La Sarraz ou Eclépens, on sera dans la même zone tarifaire pour profiter d'un réseau de 866 km avec plus de 1000 stations d'accès. Il touchera un bassin de 380 000 habitants répartis dans 199 communes, soit 60% de la population vaudoise! L'avantage de Mobilis est de pouvoir changer de moyen de transport sans reprendre à chaque fois un ticket.



Au départ de la gare de Morges, bus ja importe: ce sera désormais le même tic

Le j
mente
des tr
dans l
d'arriv
tendar
prix
plusie
L'of
contre
réseau
sur pl
une p
qu'à 2
Pot
trains,
19 h 4
ges fi
Pour l
a ajou
matin
départ
paires
avanc
offrir
dance
Et,
servic
duit c
cemb
piden
d'une
l'ACR